



Remplir formulaire CERFA 2735

Par **kardik**, le **06/04/2022** à **16:41**

Bonjour, Pour donner une somme d'argent à un enfant d'un montant de 131 865 €, sans qu'il ait à payer de taxes fiscales. S'agit-il d'un don manuel à un enfant bénéficie d'un abattement de 100 000 euros mais que ce don est cumulable avec le don familial. Et pour éviter une taxation, suite à un formulaire mal rempli.

- 1) Est-ce qu'il suffit de remplir le formulaire CERFA 2735 ?
- 2) Est-ce qu'il y a deux rubriques - une où on inscrira un montant de 100 000 € (et surtout pas 131 865 €) - une autre où on inscrira le montant de 31 865 €

Merci.